

n° 1136

Vœu

Lae Luchas Sud
Subventions

1111 - 28.11.72

Le conseil,
ou la lettre de M. de Préfet en date du 07.11.72 (JB/LH)
ou l'approbation du dossier de 29e en date du 13.12.71 et la convention
intervenue entre la commune de Luchas et la St^e Trinité et l^{ie}
convention approuvée le 28.09.72, qui comporte l'engagement théorique
de l'Etat quant aux subventions,
Demande que toutes les subventions prévues et devant être octroyées
à l'avenir par les différents ministères (Education nationale,
Jeunesse et Sports, Agriculture, Santé) soient accordées en priorité sur
l'enveloppe régionale.